

# Drogues, enjeux internationaux

OBSERVATOIRE  
FRANÇAIS DES  
DROGUES ET DES  
TOXICOMANIES  
www.ofdt.fr



## DROGUES ET DÉVELOPPEMENT : VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES ?

**Déborah Alimi**

Université Paris I - Panthéon-Sorbonne (Centre européen de sociologie et de science politique)

En avril 2016, après plusieurs années de débats lancés à l'initiative des présidents de la Colombie, du Mexique et du Guatemala, la communauté internationale, siégeant en session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies (UNGASS), s'est engagée à poursuivre son combat contre le « problème mondial des drogues » en proposant une feuille de route prenant davantage en compte les nouvelles réalités du phénomène et le caractère pluridimensionnel de ses modalités de traitement possibles. Dans le cadre de cette démarche qui se veut plus « efficace » – notamment au regard des échecs constatés en matière de lutte contre le trafic de drogues –, plusieurs « recommandations » ont été formulées, dont la coopération en vue « d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement » (United Nations General Assembly, 2016). L'ambition de ce numéro de *Drogues, enjeux internationaux* est de proposer<sup>1</sup> un état des lieux des relations qu'entretiennent lutte contre les drogues et politiques de développement, en revenant dans un premier temps sur la notion de « développement alternatif » afin d'en éclaircir les tenants et les limites. Une

seconde partie explorera l'émergence d'une nouvelle conception de la problématique, nourrie des leçons tirées des revers passés.

### Des programmes au service d'intérêts géopolitiques

L'intégration de la problématique du « développement » dans les stratégies antidrogues s'est faite par tâtonnements. Plusieurs programmes aux dénominations changeantes – « cultures de substitution » ; « développement rural intégré » ; « subsistance alternative », ou plus largement « développement alternatif » – ont été déployés depuis plus de cinquante ans dans les principaux pays producteurs de pavot et de coca, avec l'idée que la

1. Cet état des lieux s'inscrit dans le cadre d'une recherche doctorale en science politique consacrée aux évolutions contemporaines de la gestion internationale des drogues. Il se fonde sur un travail empirique comprenant une analyse d'archives, plusieurs missions au sein des organisations internationales spécialisées dans les questions liées aux drogues et au développement, ainsi que sur une centaine d'entretiens auprès d'acteurs impliqués dans ces questions.

## EN PRÉAMBULE

Interdits de production et éradication forcée ont longtemps précédé le recours au développement économique parmi les efforts déployés pour réduire ou supprimer les productions agricoles illégales de drogues. De nombreux programmes et projets visant à réduire les cultures illégales de cannabis, de coca ou de pavot à opium se sont succédé depuis le début des années 1970. Conceptions et appellations ont varié au cours des décennies, mais le succès a rarement été au rendez-vous et ce type d'action antidrogue fait toujours débat. En dépit de ses résultats décevants, ce que l'on regroupera de façon générique sous l'appellation « développement alternatif » ne peut en tout cas pas être rejeté en bloc. En effet, si l'échec du développement alternatif est flagrant, il ne l'est pas moins que celui de l'éradication forcée. Surtout, à l'inverse de celle-ci, le développement crée de la richesse et n'est pas ou très peu contre-productif. Son échec pose donc la question de l'(in)adaptation des politiques et des outils de contrôle des drogues, aux échelles tant locales que mondiale.

En effet, l'échec du développement alternatif semble davantage imputable à ses conceptions, méthodes et moyens, financiers notamment, qu'à l'approche de la question de la production agricole illégale de drogues en termes de développement socio-économique. En fait, le développement alternatif ne semble pas avoir failli parce qu'il constituait une stratégie inadaptée, mais parce que la diminution des productions agricoles illégales a trop souvent été dissociée de la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, qui sont deux de ses causes premières, causes que les approches répressives, elles, ne font qu'accroître. La guerre contre la drogue est perdue depuis longtemps et seule la diminution du grand sous-développement contribuera efficacement à réduire les productions agricoles illégales de drogue, que ce soit en Afghanistan, en Birmanie, en Colombie, au Maroc ou ailleurs.

**Pierre-Arnaud Chouvy**  
CNRS-Prodig  
www.geopium.org

mise en place d'alternatives agricoles, couplée à une éradication totale des cultures interdites, contribuerait à un abandon durable des activités illicites. Historiquement marginaux, ces programmes se fondaient sur une double dynamique : des opérations d'éradication généralement forcées (manuelle, mécanique et/ou par fumigations aériennes selon les régions) desdites cultures et une aide technico-financière (matériel, subventions, infrastructures, etc.) à la mise en place de cultures alternatives légales dont le rendement économique devait dissuader la reprise de plantations prohibées et engendrer des revenus licites pérennes. Or, l'équilibre de ces deux composantes a souvent été problématique, l'assistance économique ayant été reléguée au second plan et parfois instrumentalisée au profit d'objectifs politiques et géopolitiques visant à lutter contre les ennemis intérieurs du moment (Labrousse, 2000).

### Du Triangle d'or aux Andes : les limites d'une démarche déséquilibrée

Imaginé en théorie comme un instrument situé à mi-chemin entre le contrôle des drogues et les politiques d'aide publique au développement, le développement alternatif, dans les mises en œuvre exploratoires qui en

ont été faites, a rapidement montré ses limites. La Thaïlande des années 1960 en constitue un exemple saisissant. Dans un contexte marqué par la guerre du Vietnam et le développement régional des guérillas communistes (Laos, Birmanie, Cambodge), le roi Bhumibol décide de lancer, dans les régions du nord (Chiang Mai) où vivent certaines minorités ethniques (Hmong, Karen), un programme de développement alternatif visant à remplacer le pavot. Ce tournant politique s'explique alors par les conséquences inattendues et contreproductives des programmes d'éradications forcées de la décennie précédente (Chouvy, 2009), celles-ci ayant eu pour seul résultat une plus grande marginalisation des populations cultivatrices, une défiance accrue envers l'État et, vraisemblablement, le déplacement des cultures. Le régime, à partir de 1985, décide de promouvoir le principe et la mise en œuvre d'une transition aidée vers l'économie licite (provision de matériel agricole, de graines, soutien financier) et d'une éradication plus progressive (six à huit ans avant l'éradication totale forcée). Si l'objectif proclamé par le roi est de faire de la Thaïlande « *un pays sans drogues* », le but de cette politique vise aussi à intégrer les minorités ethniques de la frontière

thaïlando-birmane, perçues comme vulnérables aux idées communistes et ainsi menaçantes pour l'État central. Toutefois, quoique critiquable, l'engagement durable du roi dans cette démarche contribuera à forger un « modèle thaïlandais » (encadré p. 6) se voulant « centré sur les communautés » plus que sur l'impératif d'éradication au cœur des programmes déployés dans d'autres régions. Cette politique sera soutenue par les Nations unies dès le début des années 1970, via le Fonds des Nations unies de lutte contre les drogues (FNU-LAD), et se déploiera avec l'aide de la Norvège et de l'Allemagne tout au long des années 1980 selon des fortunes diverses (Andersson *et al.*, 2006 ; Renard, 2010). Si, au vu des réductions importantes des superficies de pavot en Thaïlande<sup>2</sup>, certains succès ont été remportés, plusieurs effets pervers, sur lesquels cet article reviendra, sont progressivement apparus.

D'autres programmes ont été déployés dans le reste du monde, notamment sous l'impulsion des États-Unis. Ainsi, le gouvernement américain finance dès 1975 des projets de « cultures de substitution » au Pakistan (projet Bruner), en Bolivie, puis, en 1981, par l'intermédiaire de sa propre agence d'aide au développement (USAID) au Pérou et en Colombie, avant d'investir de manière considérable dans des programmes de « subsistance alternative » en Afghanistan vers la fin des années 2000. Ceux-ci sont alors largement instrumentalisés. La ligne américaine s'inscrit, à partir du début des années 1970, dans une logique géopolitique et sécuritaire, où les programmes déployés sont autant d'outils au service d'une politique interventionniste visant à contenir le développement des mouvements de guérilla (Sentier lumineux, Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), etc.) et/ou des mou-

#### Une problématique ancienne

La prise en compte des facteurs socio-économiques dans le traitement du problème des drogues remonte à la fin des années 1960, avec l'émergence de programmes fondés sur la notion de « développement alternatif ». Pour cette approche, la lutte contre les drogues passe par le prisme de l'intégration socio-économique des acteurs impliqués dans cette économie parallèle, en particulier les producteurs de cultures illicites appartenant souvent aux populations les plus pauvres et marginalisées. Déployés au fil du temps dans les cinq principaux pays de cultures illicites de coca et de pavot (Afghanistan, Bolivie, Colombie, Pérou, Thaïlande) avec un soutien financier essentiellement américain, les différentes expériences de développement alternatif n'ont toutefois, en général, pas suffi à réduire la production de cultures interdites, ou à faire sortir durablement de l'économie illicite des drogues les populations visées. Aussi le débat autour des liens entre politiques des drogues et développement s'est-il rapidement soldé par le constat d'un succès très relatif de ces dispositifs, le développement alternatif faisant figure d'une catégorie d'intervention publique hybride, peu convaincante, tant au regard des objectifs de la lutte contre les drogues que de ceux de l'aide au développement.

2. La Thaïlande produisait environ 130 tonnes d'opium à l'époque. Dans les années 1990, la production était tombée à une vingtaine de tonnes, contre 4 tonnes aujourd'hui, selon les dernières données de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC, 2015).

vements sociaux jugés « hostiles » ; le but est aussi d'exercer une pression sur les gouvernements locaux – qu'ils soient des alliés ou non. Les différents gouvernements américains comprennent le développement alternatif comme la combinaison de la sécurisation d'un territoire donné et un alliage contextualisé d'opérations d'éradication, d'interdiction et de développement, actions compensées par un ensemble de mesures d'assistance économique incluant par exemple un accès privilégié vers le marché américain (Tokatlian, 2009). Dans une majorité des cas, l'aide américaine est conditionnée à une éradication totale et préalable souvent forcée, une approche vivement critiquée au regard de son impact limité, voire négatif sur l'intégration socio-économique des communautés visées (Vargas Meza, 2011).

Parallèlement à cette politique unilatérale, la communauté internationale (Nations unies, Organisation pour la coopération et le dévelop-

pement économiques – OCDE) peine à définir un cadre d'intervention qui lui soit propre. Ainsi, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission des stupéfiants (CND) s'efforcent de formaliser la notion à partir de timides évaluations des différents programmes déployés sur le terrain, mais le « développement alternatif » reste conçu comme un simple outil de réduction de l'offre. Si « *l'appui à un développement rural intégré aboutissant à des cultures de remplacement économiquement viables* » (Convention 1988, art.14.3.a) est évoqué comme une « mesure » possible pour éliminer les cultures illicites ou comme un « instrument de contrôle de l'abus de drogues » susceptible de permettre un « niveau de développement nécessaire pour mettre fin à la production de drogues » (UNDCP, 1993), il n'est clairement pas une priorité et demeure un concept flou. Cette conceptualisation est d'autant plus fragile que les autres agences onusiennes spécialisées, telles que le

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), disposant d'une plus grande expertise dans le domaine du soutien au développement, ne s'investissent pas.

Dans ce contexte, le développement alternatif reste longtemps une notion hybride et mal appréhendée, notamment faute de ressources adéquates (humaines, financières, etc.). Ces manques se manifestent dans la mise en œuvre déséquilibrée desdits programmes, dont la conceptualisation varie aussi en fonction des bailleurs (voir encadré ci-dessous), mais également dans l'absence d'un système d'évaluation et d'études d'impact adaptés allant au-delà d'indicateurs géographiques de réduction des zones de cultures. Au final, les efforts de « développement » se sont résumés à une démarche sécuritaire, largement portée par des bailleurs extérieurs, sans pour autant que les objectifs affichés soient atteints. Ces premières expériences se caractérisent par une confusion entre l'impératif d'élimination des cultures sur le court terme et la transition durable vers une situation socio-économique viable. Aussi, ce « *chevauchement d'agendas* » (Mansfield, 2006) fera non seulement de cette option l'objet de multiples critiques, tant au niveau politique que sur les terrains de mise en œuvre, mais finira par discréditer cette approche (Mansfield et Pain, 2005) et compromettre la possibilité d'un consensus large autour d'une politique crédible des drogues axée sur le développement (UNODC, 2017).

### Un faible investissement de la communauté internationale

Si la mobilisation précoce de certains acteurs, comme les États-Unis, malgré les arrière-pensées géopolitiques à l'œuvre, a pu contribuer à éveiller l'attention des bailleurs de fonds sur l'importance de la question du développement dans le « problème » des drogues, le primat des intérêts nationaux a entravé une véritable mutualisation des efforts entre les acteurs de la lutte antidrogue et ceux de la coopération internationale (Buxton, 2015). À partir des années 1980, alors

#### Des lectures plus nuancées : l'exemple de l'Union européenne

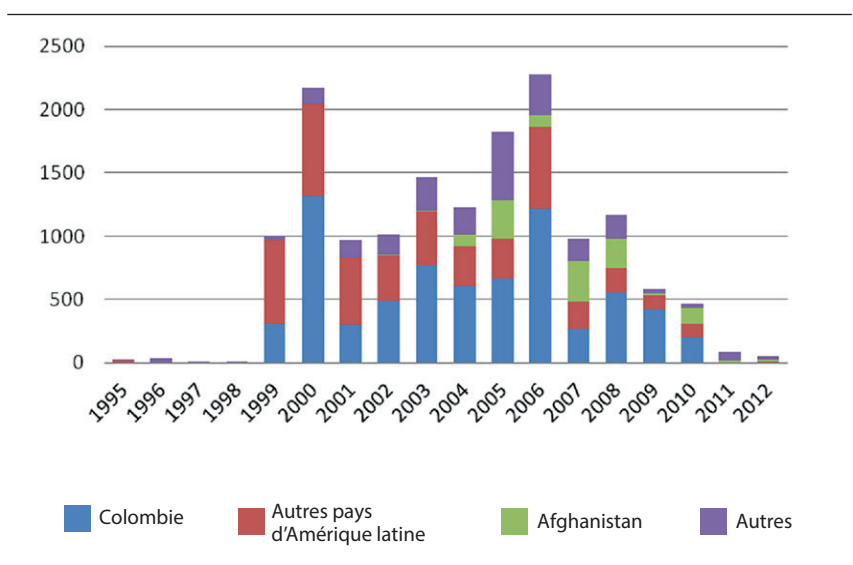
Bien que largement dominé par les États-Unis, l'agenda du développement alternatif est de plus en plus investi par les acteurs européens. Même si ses dotations sont moins importantes que celles des États-Unis, l'Union européenne est récemment devenue un des partenaires privilégiés dans ce domaine. En 2011, par exemple, la mise en place d'un programme de coopération birégional dévolu aux drogues avec l'Amérique latine – COPOLAD (Programme de coopération entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne sur les politiques de drogues) – propose un système « *d'échanges horizontal de bonnes pratiques* » sur le développement alternatif et des projets pilotes de cultures de subsistance. Ainsi, l'Union européenne envisage le développement alternatif davantage comme une stratégie à long terme de développement rural volontaire et de réduction de la pauvreté dans le contexte particulier de territoires affectés par des cultures illicites que comme un outil de suppression de cultures interdites stricto sensu. Aussi, les programmes consacrés doivent prendre en compte des considérations plus larges de sécurité humaine, de gouvernance, de droits de l'homme et de sécurité alimentaire. Cette perspective inclut selon les territoires la mise en place d'aides économiques non conditionnées, de renforcement des capacités techniques des communautés visées et institutionnelles des autorités locales et la consolidation des infrastructures sociales et des services. Les États membres sont également encouragés à prendre la mesure des vecteurs socio-économiques des cultures illicites dans l'élaboration de leurs agendas respectifs d'aides extérieures en direction des pays affectés par cette économie illicite.

Sources : European Union (2006) *The EU Approach on alternative Development*, CORDROQUE 44, 18 May; EU Drug Strategy 2013-2020.

que la « guerre à la drogue » américaine s'intensifie et qu'une épidémie d'héroïne touche l'Europe occidentale, c'est par l'intermédiaire du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, rassemblant les principaux donateurs de l'aide extérieure, que les États-Unis cherchent à convaincre leurs partenaires<sup>3</sup> de la nécessité d'offrir aux populations productrices de plantes prohibées des possibilités de revenus alternatifs, en vue de couper l'offre alimentant les marchés occidentaux. Aussi la question de la drogue est-elle mise à l'ordre du jour de plusieurs sessions du CAD (1979, 1987, 1989) sur les bases de l'argument suivant : les producteurs de plantes illicites appartenant aux catégories les plus pauvres, il est dans l'intérêt des bailleurs de les soutenir et au minimum de s'assurer que l'aide dont bénéficient les pays producteurs ne soit pas détournée. Pour les membres du CAD, il était clair que leur action devait uniquement s'appliquer aux dimensions socio-économiques du problème des drogues – les autres mesures relatives au contrôle des drogues bénéficiant déjà de mécanismes de coopération propres (polices, douanes, Affaires étrangères, etc.). Ainsi, les États-Unis ont su convaincre du bien-fondé d'un renforcement des capacités institutionnelles et économiques des pays bénéficiaires en matière de lutte contre les drogues, mais le scepticisme demeurait majoritairement de mise, notamment au regard du rôle réel des agences de développement<sup>4</sup>. D'après les archives du CAD, de nombreux bailleurs craignaient en effet que les budgets alloués ne servent plus des objectifs sécuritaires de la « guerre à la drogue » que ceux de l'aide extérieure. Sans réel consensus, la question est progressivement retirée de l'ordre du jour du CAD.

Cette réticence des bailleurs est visible dans les données disponibles (graphique 1) relatives aux engagements financiers des pays de l'OCDE dans l'Aide publique au développement (APD), a fortiori si l'on prend en compte le fait que celle-ci inclut le contrôle des drogues, c'est-à-dire la répression du trafic, et le développement alternatif. Même si elles ne sont

**Graphique 1 - Engagements nets des pays de l'OCDE pour le « contrôle des drogues » par bénéficiaires, 1995-2012**



Source : OCDE CAD - Système de notification des pays créanciers, d'après Hynes et Alimi, 2015

pas représentatives de tous les efforts internationaux en la matière, elles traduisent l'engagement a minima de la communauté internationale. On constate en effet que le « contrôle des drogues » concentre l'essentiel des engagements des bailleurs sur la période 1998-2008 et que 97 % de ces engagements sont le fait des États-Unis, avec pour la période 2000-2008 quasiment un milliard de dollars annuellement d'APD au minimum (Hynes et Alimi, 2015). Le soutien des bailleurs au « développement alternatif » ne représente lui, en moyenne, qu'une part infime de l'APD, soit 0,2 % (UNODC, 2015). Toutefois, malgré un engagement limité, les dotations en direction du développement alternatif, mais surtout du contrôle des drogues, connaissent quelques périodes d'augmentation qui s'expliquent notamment par le contexte international en Amérique latine. En effet, la période 2000-2008 est fortement marquée par les intérêts géopolitiques du moment : la hausse des engagements est largement due à la signature du Plan Colombie, en 2000, destiné en réalité à sauver un État allié et client des États-Unis. Néanmoins, malgré ces efforts, le développement alternatif reste à la portion congrue avec environ 87 millions de dollars par an entre 2004 et 2013<sup>5</sup>. De plus, en Colombie, et cela reste vrai pour d'autres bénéficiaires comme l'Afgha-

nistan, certaines dépenses engagées sous l'enseigne du développement alternatif servent en fait à des activités de formation de la police ou de l'armée dans le cadre d'un soutien technique à l'éradication. Certains responsables américains laissant aussi entendre<sup>6</sup> que l'affectation d'une partie de ces dépenses ne relevait que d'une dimension comptable ne reflétant pas nécessairement la nature effective des opérations déployées sur le terrain. Ce renforcement relatif sera de courte durée, puisque après le pic de 2007-2008, on observe une baisse

3. L'administration de l'époque avait clairement défini le rôle de l'assistance étrangère dans la lutte antidrogue, notamment par le Rodino Act (1971), qui autorisait le président à suspendre tout soutien économique et militaire aux pays, alliés ou non, qui refuseraient de coopérer. Outre la pression établie sur les pays producteurs, les États-Unis avaient aussi besoin du soutien des autres bailleurs pour endiguer l'offre illicite en garantissant la consolidation des capacités des États concernés.

4. Lors des réunions de haut niveau du CAD en 1989-1991, les bailleurs se montrèrent particulièrement divisés sur le rôle que cette instance dans la gestion du problème des drogues. La Norvège et la Suède exprimèrent des doutes quant aux instruments de mise en œuvre à privilégier sur des terrains d'opérations entrant sous les prérogatives d'agences de maintien de l'ordre et du renseignement. Par ailleurs, d'autres bailleurs, notamment les Pays-Bas, le Canada ou le Royaume-Uni, considéraient qu'il serait plus efficace de prévenir les abus dans les pays de consommation plutôt que d'investir dans des programmes d'aide extérieure de contrôle de l'offre (archives OECD, 1989, 1991).

5. Ces données sont à prendre avec précaution compte tenu du fait que les activités financées ne semblent pas toujours répondre aux critères de l'APD et que l'utilisation des fonds ne correspond pas toujours aux objectifs reportés.

6. Entretiens avec l'auteur.

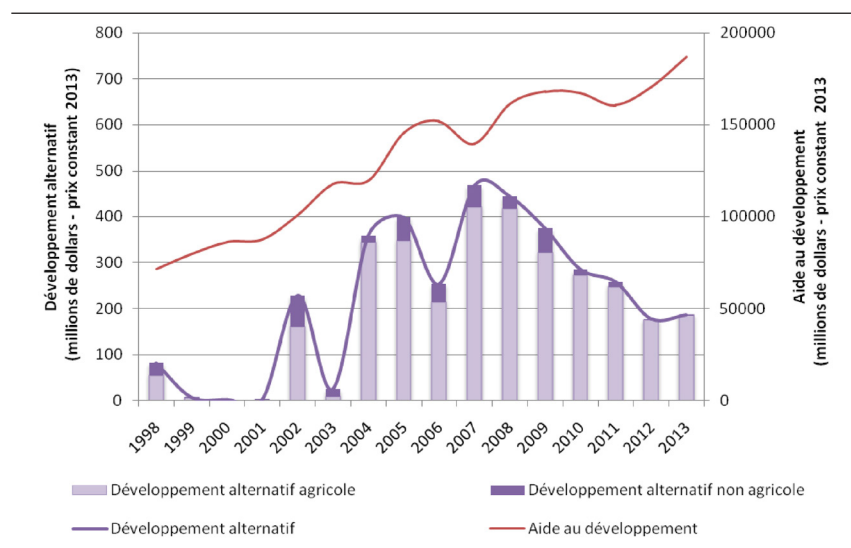
de 59 % des engagements (graphique 2). En conséquence, en 2013, tandis que l'APD totale ne cesse d'augmenter, la part dévolue au développement alternatif retombe à son niveau de 1998 (soit 0,1 % de l'APD totale, contre 0,3 % en 2008 – sa part la plus importante).

Tout au long de la période, le « développement alternatif » demeure donc un « parent pauvre » de l'APD. Depuis 2012–2013, on constate pourtant un regain d'intérêt qui s'explique notamment par l'impulsion politique donnée par la préparation du plan d'action en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de 2009 qui érige le développement alternatif en pilier du contrôle des drogues (UNODC, 2015). Si les engagements se stabilisent, les bailleurs se diversifient, avec en premier lieu l'Union européenne, suivie par le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas<sup>7</sup>.

## Vers un recadrage stratégique

La politique de développement alternatif, subordonnant l'aide à l'intégration socio-économique à une logique sécuritaire et éradicatrice<sup>8</sup> (Chouvy, 2013), a fait l'objet de nombreuses critiques. Plusieurs études insistent notamment sur les difficultés des acteurs de la lutte anti-drogue à prendre la mesure du rôle multidimensionnel que peut jouer la culture des drogues illicites au sein des communautés bénéficiaires – et ainsi à déployer des solutions adaptées aux spécificités locales en vue de la sortie de l'économie parallèle (Mansfield *et al.*, 2016 ; Windle, 2016)<sup>9</sup>. En Thaïlande, par exemple, la focalisation sur la substitution du pavot en ignorant l'usage séculaire (qu'il soit thérapeutique ou d'ordre rituel) de l'opium au sein de certaines communautés paysannes a provoqué, dans la seconde moitié des années 1980, un certain nombre d'effets pervers, dont l'augmentation de consommation d'héroïne venant pallier la moindre disponibilité de l'opium (Labrousse et Koutouzis, 1996). En Colombie, la négligence

**Graphique 2 - Engagements nets des pays de l'OCDE pour le développement alternatif et l'APD globale, 1998-2013**



Source : OCDE CAD - Système de notification des pays créanciers, d'après UNODC 2015

du rôle des associations et des communautés paysannes dans l'organisation de la vie locale et surtout celle des besoins et capacités spécifiques ont imposé des cultures alternatives inadaptées aux connaissances techniques des acteurs locaux. Couplés aux interventions militaires et aux opérations d'épandage aérien, certains programmes ont eu tendance à compromettre la mise en place de cultures de subsistance, menaçant ainsi la sécurité alimentaire et l'équilibre environnemental, et à exacerber les violences à l'encontre de cultivateurs perçus comme des « criminels » (Ojeda 2011). Aussi, plus largement, le séquençage problématique de ces interventions (conditionnement de l'aide à l'éradication) et l'absence de concertation avec les communautés et de coordination avec les autorités, sur fond de défaillance des stratégies des pays bénéficiaires (que ce soit en matière de développement des infrastructures, d'accès au marché national ou la propriété des terres, notamment) ont contribué à exacerber la précarité économique et sanitaire des communautés ciblées.

Cependant, une série de mobilisations a récemment favorisé un recadrage stratégique du concept. La Thaïlande et le Pérou – deux pays pionniers des mises en œuvre du développement alternatif, soutenus par l'Allemagne<sup>10</sup> –, forts de résul-

tats encourageants, ont impulsé une « remise à plat » de leurs expériences passées. Deux conférences de haut niveau sur le développement alternatif ont rassemblé à Lima, en novembre 2012, puis à Bangkok, en 2015, des représentants des États bénéficiaires, des organisations de la société civile, mais aussi des pays potentiellement parties prenantes, aboutissant à la définition des Principes directeurs des Nations unies sur le développement alternatif (2013). Ceux-ci reconnaissent la nécessité de cibler les « causes profondes des cultures illicites » et d'évaluer l'impact des programmes déployés, tout en encourageant un accompagnement sur le long terme

7. Sont ici considérés séparément les engagements européens des engagements bilatéraux de ses États membres.

8. Pour nombre de communautés cultivatrices, le développement alternatif est identifié aux campagnes de fumigation de leurs champs lancées par les autorités gouvernementales avec le soutien de bailleurs extérieurs.

9. Notamment en termes d'échelles spatiales et temporelles, lesquelles ne prennent souvent que peu en compte les stratégies nationales, sur un temps trop court de surcroît : deux ans en moyenne.

10. Bailleur historique du développement alternatif à travers l'action de l'ancienne agence de soutien technique la GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) et du fait de son statut de puissance non interventionniste, l'Allemagne tient à une approche privilégiant le développement rural et une action séquentielle et intégrée aux stratégies nationales. Elle est un des seuls pays dont l'actuelle agence de développement – la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) – est présente à la CND et à avoir développé une unité spécialisée au sein de son département de soutien à l'agriculture.

intégré aux stratégies de développement des pays concernés et une prise en main nationale des projets. S'il n'existe toujours pas de consensus autour des interventions d'éradication, les parties prenantes s'accordent sur des considérations plus larges intégrant la protection de l'environnement ainsi que la participation des communautés bénéficiaires à la mise en œuvre publique. En parallèle, un groupe d'experts s'est constitué<sup>11</sup> et des événements réguliers s'organisent aux marges des sessions régulières de la CND dans une démarche à la fois de réflexion sur la mise en œuvre des principes, montrant les « réussites » du développement alternatif, et proactive dans un contexte de remise en cause internationale des politiques répressives en vigueur (Commission on Narcotic Drugs, 2014).

### Pour une approche « durable »

Le chevauchement récent des calendriers onusiens a eu l'avantage d'ouvrir des espaces de réflexion politique entre lesquels de nouvelles passerelles

ont pu être aménagées. Avec l'avancée à 2016 de l'UNGASS, les acteurs investis ont pu saisir l'opportunité de faire (re)monter leurs préoccupations et préconisations. Dans ce contexte, une communauté d'intérêts s'est constituée autour d'un concept enrichi de développement alternatif. À travers la redynamisation des groupes d'experts notamment, l'enjeu est, semble-t-il, contrairement à ce qui a eu cours lors des dernières décennies, de faire du développement alternatif une composante centrale de la politique internationale des drogues, et, à plus long terme, un point d'entrée vers des politiques de développement durable. Parallèlement, la communauté internationale, arrivée à l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement, a entamé une renégociation d'un agenda de développement durable à l'horizon 2030. Certes, le traitement du problème des drogues dans l'agenda 2030 relève encore d'une lecture somme toute assez binaire du phénomène (santé-sécurité), mais la concomitance de ces deux débats a

néanmoins ouvert une fenêtre d'opportunités inédite pour repenser les liens entre drogues et développement (Gutierrez, 2015).

La conjugaison de ces différentes mobilisations a donné une nouvelle impulsion – en dépit de l'attitude réservée des États-Unis – qui s'est traduite dans le document final de l'UNGASS. Si certains aspects posent encore des problèmes (éradication, option du développement alternatif préventif), l'importance accordée à une articulation des programmes alternatifs – avec une stratégie nationale incluant le développement rural (infrastructures), l'accès aux terres et aux marchés légaux et la participation locale, en accord avec les principes de 2013 – constitue incontestablement une avancée. L'élan politique amorcé en amont de l'UNGASS<sup>12</sup> s'est vu par ailleurs consacré par la tenue d'une table ronde et la rédaction d'un chapitre spécifique où sont reconnues la nécessité de s'attaquer aux questions socio-économiques imbriquées dans le problème des drogues et de prendre en considération une approche axée sur le développement<sup>13</sup>. Un « partenariat global sur les politiques de drogue et le développement » a été créé à l'initiative de l'Allemagne pour encoura-

#### Le « modèle thaïlandais »

Depuis 1986, à l'initiative de la famille royale, la Mae Fah Luang Foundation (MFLF) a soutenu des programmes de substitution de cultures accompagnés d'éradication progressive, puis de soutien agricole et de reforestation dans les années 1990, qui déboucheront sur la création de l'entreprise Doi Tung et la construction d'un complexe hôtelier d'éco-tourisme dans les années 2000.



Étalée sur plusieurs générations, l'expérience de Doi Tung – bien que controversée, notamment au vu de la nature et du rôle des investissements royaux –, est présentée comme un exemple innovant, qui appréhende le développement non plus comme de la « charité », pour reprendre l'expression des représentants de la MFLF, mais comme un « investissement ».

Aussi, des modèles de location d'arbres ou de parcelles de terre aux populations locales et de rémunération salariale ont-ils été privilégiés. Le soutien continu de la famille royale a en outre contribué à construire une relation de confiance. Le choix d'une diversification progressive des produits (café, macadamia, papier, porcelaine, tissus) et le pari d'une production artisanale ouverte sur le marché local puis national, « avec une histoire derrière » ont permis des partenariats avec le secteur privé (souvent proche de la famille royale), qui exporte et commercialise certains produits (six entreprises thaïs et japonaises ont investi à ce jour).



Sources : UNODC 2015, MFLF, archives auteur.

11. Ce groupe d'experts rassemble une fois par an (Expert Group Meetings – EGM) une vingtaine de représentants d'États, de la société civile et d'universitaires. Avec le soutien de l'Allemagne, de la Thaïlande et de l'ONUDC, ses conclusions sont transmises à la CND et servent de base à la proposition de résolutions dédiées. Ils permettent notamment d'entretenir les alliances, de consolider une communauté de praticiens autour de pays clés tels la Colombie, le Pérou et l'Afghanistan et d'esquisser d'éventuelles collaborations futures, notamment sur le cannabis.

12. Dès 2014, on assiste à une reconnaissance politique croissante de l'agenda post-2015 et de la légitimité de l'approche du développement alternatif, notamment à travers la déclaration ministérielle de 2014 (E/CN.7/2014/L.15) et les interventions du directeur de l'ONUDC à des tribunes plus larges (United Nations Economic and Social Council, 2014).

13. Cet élan se matérialise dans la prise en considération que les « efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et pour traiter efficacement le problème mondial de la drogue sont complémentaires et se renforcent mutuellement » (préambule). Également par la publication d'un large nombre de recommandations visant à « traiter les facteurs socio-économiques liés à la drogue les plus urgents, y compris le chômage et la marginalisation sociale », améliorer la « coopération avec la communauté internationale du développement » et mettre en place des politiques et programmes « axés sur le développement durable et équilibrés, notamment des programmes de développement alternatif » (chap. 5.v, 6 et 7).

ger la recherche dans ce domaine et l'échange des savoirs, tandis que plusieurs acteurs réfléchissent à une mise en cohérence des politiques en matière de drogues avec les objectifs de développement durable 2030 (ODD). L'ONUDC, soucieuse de ses prérogatives sur ces questions, s'est engagée dans des projets d'évaluation du développement alternatif longtemps réclamés afin de documenter au plus près les impacts supposés des projets et de pousser à adapter les réponses publiques en conséquence<sup>14</sup>. Par ailleurs, la dynamique des débats encourage, de façon certes encore limitée mais inédite, le Programme des Nations unies pour le développement à proposer des « approches innovantes » pour réduire l'impact des activités illicites et des politiques répressives attachées sur le développement (UNDP, 2016).

Toutes ces dynamiques institutionnelles ne doivent toutefois pas masquer les évolutions, beaucoup plus rapides, à l'œuvre dans certains pays, comme la Thaïlande, où les politiques de développement ont rencontré un certain succès (Chouvy et Laniel, 2007).

### Le pari colombien

Compte tenu de sa position de premier producteur mondial de coca et de cocaïne et de terrain privilégié des programmes d'éradication américains, c'est la Colombie qui pourrait s'avérer incontournable pour l'avenir de cette approche. En effet, les accords de paix de 2016 mettent au cœur de la résolution des problèmes de narcotrafic la question du développement rural. Ce pays, très impliqué dans les débats et les groupes d'experts sur le sujet, semble avoir tiré, du moins en partie, certaines leçons des échecs des politiques de développement alternatif intervenues dans le passé, et notamment pendant la présidence d'Alvaro Uribe (INHES, 2005), en promouvant une approche nationale intégrée de développement territorial et fondée sur la réforme agraire<sup>15</sup>, l'intégration économique et sociale et la participation politique des communautés paysannes et des guérilleros démobilisés.

Dans un contexte de reconnaissance des effets très limités des interventions d'épandage aérien ou d'éradication manuelle sur la culture de coca<sup>16</sup>, le point 4 des accords de paix prévoit la mise en œuvre d'un programme national intégral pour la substitution volontaire des cultures illicites qui semble, dans sa planification du moins, répondre à un certain nombre de manquements passés. Centré sur « les populations et les vulnérabilités territoriales », et conçu sur une « approche concertée, par le bas », entre les représentants du gouvernement, les FARC, les autorités locales et les communautés cultivatrices, le programme s'articule sur deux composantes. L'une familiale, sur deux ans, prévoit un soutien financier immédiat et régulier aux producteurs<sup>17</sup> (sous réserve de déclaration et de destruction sous 45 jours des cultures illicites<sup>18</sup>) visant à garantir la sécurité alimentaire sur le court terme, tout en impulsant la mise en place d'un projet de production durable. L'autre, communautaire<sup>19</sup>, sur dix ans, intégrée au plan national de réforme agraire (RRI), prévoit le développement des services publics et des infrastructures nécessaires à l'intégration de territoires marginalisés, notamment par le conflit, et où l'État reste absent. Le déploiement du programme est conditionné à la signature d'un accord de participation des familles et des communautés, symbole de son caractère « volontaire ». En 2017, sur 120 000 familles inscrites, plus de 50 000 se sont engagées à détruire leurs cultures, tandis que la moitié a commencé à percevoir des subsides. Les ambitions de ce programme ne doivent toutefois pas masquer ses limites. Le retard pris dans la mise en œuvre (notamment la vérification des cultures et le versement des aides financières), lié aux lenteurs bureaucratiques et aux difficultés techniques d'accès aux territoires visés, vient nourrir les frustrations des communautés et fragiliser la construction d'une relation de confiance avec l'État, tandis que des associations de paysans<sup>20</sup> et organisations de la société civile internationale pointent le peu de place laissée à l'initiative des paysans. En outre, la permanence de fractions rebelles

opposées aux accords de paix, ainsi que le maintien d'opérations d'éradication dans le pays questionnent la pérennité d'une politique confrontée aux défis que représentent des décennies d'inégalités et de violence politique. À tout cela s'ajoute l'hostilité déclarée du vainqueur des élections présidentielles colombiennes du 17 juin 2018 et du voisin États-Unis, traditionnellement très influent, peu convaincu, au regard des records de production de cocaïne en 2016 (UNODC, 2017), du bien-fondé de cette approche.

## Conclusion

La longue domination du paradigme sécuritaire et la guerre à la drogue qui en découle ont longtemps conduit le développement alternatif à n'être, au mieux, qu'un alibi « humanitaire » d'une politique de réduction de l'offre fondamentalement axée en réalité sur l'éradication, et, au pire, qu'un prétexte à des interventions motivées par des desseins d'ordre géopolitique. Toutefois, un rééquilibrage stratégique enrichi

14. En outre, certaines parties de ses deux derniers rapports mondiaux sont consacrées à cette thématique.

15. Une question capitale en Colombie, surtout si l'on considère que, selon une étude l'ONUDC, les cultivateurs qui ont un titre de propriété ont moins tendance à cultiver des plantes illicites (UNODC, 2017).

16. Depuis 2015, l'épandage aérien de pesticides a été arrêté par le gouvernement.

17. Soit une aide d'environ 350 dollars par mois par famille signataire pendant un an afin d'encourager l'autosubsistance, puis 3 aides ponctuelles par famille, la première année de 630 dollars, pour accompagner la mise en place de cultures de rente, 3 150 dollars pour la mise en route de projet productif à rentabilité rapide (élevage de volailles par exemple) et de 1 145 dollars d'assistance technique et matérielle ; la deuxième année, une aide de 3 500 dollars par famille est prévue pour soutenir des projets de transition vers un projet de production sur le long terme.

18. Une vérification in situ est menée par l'ONUDC, qui conduit également des enquêtes sur les conditions socio-économiques des familles pour le compte du gouvernement en vue d'une adaptation des services proposés et d'évaluation du programme.

19. Deux projets entrent sous cette composante, le Plan d'attention immédiate communautaire (PAI) et le Plan intégral communautaire et municipal de substitution et de développement alternatif (PISDA).

20. Le choix reste en effet restreint à un engagement des communautés au programme et donc à détruire les cultures illicites – principales source de revenus – ou à une destruction imposée des cultures par les forces de l'ordre dans le cas contraire.

d'expériences de terrain, mettant au centre des pratiques une compréhension moins restrictive mais plus globale des questions du développement s'observe, dans un contexte où, après des années d'unilatéralisme américain, les Nations unies, l'Union européenne, mais aussi les gouvernements des pays affectés s'investissent de plus en plus. De simple annexe de politiques éradicatrices, le déve-

loppement alternatif est aujourd'hui davantage envisagé comme un outil au service de stratégies à long terme et de politiques d'intégration socio-économiques adaptées aux territoires concernés et prenant en compte tous les aspects de la condition paysanne ainsi que les causes premières et locales du recours à la culture illécite : de l'accès à la terre à la participation à la vie politique en passant

par une insertion viable dans les circuits économiques. Si cette approche globale de la politique antidrogue n'en est encore qu'à ses débuts, le recadrage à l'œuvre et ses déclinaisons sur le terrain mettent à l'ordre du jour la possibilité d'une politique axée sur le développement comme alternative légitime et crédible aux stratégies suivies depuis une quarantaine d'années.

## Bibliographie

- Andersson C., Dalin T., Stage J., MacGregor J., Thoumi F., Navarrete-Frías C., Kamminga J. (2006) [Impact assessment of crop eradication in Afghanistan and lessons learned from Latin America and South East Asia](#). Contributions to The Kabul International Winter Symposium on Drug Policy, 22-23 January, 2006, The Senlis Council, 124 p.
- Buxton J. (2015) [Drugs and development: The great disconnect](#). Swansea, Global Drug Policy Observatory (GdPO), Swansea University, coll. Policy Report 2, 66 p.
- Chouvy P.-A. (2009) [Opium et développement alternatif en Asie : quel bilan ?](#) Revue *Tiers Monde*, n° 199, p. 611-625.
- Chouvy P.-A. (2013) A typology of the unintended consequences of drug crop reduction. *Journal of Drug Issues*, Vol. 43, n° 2, p. 216-230.
- Chouvy P.-A., Laniel L.R. (2007) Agricultural drug economies: cause or alternative to intra-state conflicts? *Crime, Law and Social Change*, Vol. 48, n° 3, p. 133-150.
- Commission on Narcotic Drugs (2014) [Outreach to new stakeholders in the field of alternative development](#). UNODC-GIZ Expert Group Meeting, 11-12 November 2013, Berlin, Germany, coll. E/CN.7/2014/CRP.7, 5 p.
- Gutierrez E. (2015) [Drugs and illicit practices: Assessing their impact on development and governance](#). Charlottesville, VA, Christian Aid Mission, coll. Occasional Paper, 114 p.
- Hynes W., Alimi D. (2015) Why illicit drugs cannot be ignored in the post-2015 development agenda. In: Proceedings of the Eighth Annual Conference of the International Society for the Study of Drug Policy, CNR - Rome, Italy Rossi C. (Dir.), Universitalia, p. 7-39.
- INHES (2005) Drogues et antidrogue en Colombie. Production et trafic illicites, conflit armé, interventions étatiques. *Cahiers de la Sécurité*, n° 59, p. 1-331.
- Labrousse A. (2000) Drogues, un marché de dupes. Paris, Editions Alternatives, 140 p.
- Labrousse A., Koutouzis M. (1996) *Géopolitique et géostratégies des drogues*. Paris, Economica, 112 p.
- Mansfield D. (2006) [Development in a drugs environment: A strategic approach to 'alternative development'](#). Eschborn, GTZ Development-Oriented Drug Control Programme (DDC), 40 p.
- Mansfield D., Fishstein P., OSDR (2016) [Time to move on: Developing an informed development response to opium poppy cultivation in Afghanistan](#), Afghanistan Research and Evaluation Unit, 82 p.
- Mansfield D., Pain A. (2005) [Alternative livelihoods: Substance or slogan?](#) AREU Briefing Paper, Afghanistan Research and Evaluation Unit, 14 p.
- Ojeda S. (2011) [Alternative development from the perspective of Colombian farmers](#), Amsterdam, Transnational Institute, coll. TNI Drug Policy briefing 36.
- Renard R.D. (2010) [Mainstreaming alternative development in Thailand, Lao PDR and Myanmar: A process of learning](#). Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 170 p.
- Tokatlian J.G. (Dir.) (2009) La guerra contra las drogas en el mundo andino: Hacia un cambio de paradigma. Buenos Aires, Libros del Zorzal, 352 p.
- UNDCP (1993) [Alternative development as an instrument of drug abuse control](#), United Nations International Drug Control Programme, coll. Technical Information Paper 5, 49 p.
- UNDP (2016) [Reflections on drug policy and its impact on human development: Innovative approaches](#), United Nations Development Programme, 36 p.
- United Nations Economic and Social Council (2014) [Alternative crops vital to fighting world's drug problem, promoting progress](#), Secretary-General tells Economic and Social Council. Substantive Session, 43rd & 44th Meetings.
- United Nations General Assembly (2016) [Resolution adopted by the General Assembly on 19 April 2016. Our joint commitment to effectively addressing and countering the world drug problem](#), coll. A/RES/S-30/1, 21 p.
- UNODC (2015) [World drug report 2015](#). New York, United Nations, 162 p.
- UNODC (2017) [Colombia: Survey of territories affected by illicit crops - 2016](#), 216 p.
- UNODC (2017) [Alternative development: practices and reflections](#). Bulletin on Narcotics, Vol. LXI, p. 1-172.
- Vargas Meza R. (2011) [USAID's Alternative Development policy in Colombia: A critical analysis](#). Amsterdam, Transnational Institute, coll. TNI Policy briefing 38.
- Windle J. (2016) Suppressing illicit opium production: Successful intervention in Asia and the Middle East. London, I.B. Tauris, 240 p.



Découverte. Bascule. Reflux. Tels sont les trois moments choisis par l'ouvrage *La Catastrophe invisible* pour scander du début des années 1960 à la fin de la décennie 1990 l'histoire de l'héroïne en France.

La somme volumineuse (653 pages) qu'ont dirigée Anne Coppel, Michel Kokoreff et Michel Peraldi, à la fois témoins et sociologues, vient combler un grand vide historiographique, alors même que la « reine des drogues » a occasionné plusieurs dizaines milliers de décès dans l'Hexagone (cf. le chapitre de Jean-Michel Costes). L'une des grandes richesses de l'ouvrage est de confronter des approches et matériels très variés : sources bibliographiques, entretiens individuels ou collectifs, notes confidentielles, coupures de presse... Au sein de cet ensemble qui, comme le précise son sous-titre, est avant tout une histoire sociale, trois chapitres se concentrent sur les filières internationales et les trafics.

Le premier décortique, au-delà du mythe de l'organisation centralisée, les mécanismes de la *French connection*, cette nébuleuse de petits entrepreneurs qui, à Marseille, récupèrent la morphine-base arrivée de Turquie, la transforment en héroïne (la « marseillaise », très pure et recherchée), puis la réexpédient vers les États-Unis. Michel Peraldi et Liza Terrazoni décrivent ce circuit minutieusement, ainsi que les rôles et savoir-faire des différents protagonistes : marins, chimistes, transporteurs...

D'autres routes vont ensuite émerger sur lesquelles se penche Alexandre Marchant. Lequel souligne que, de fait, les filières ne se succèdent pas mais « se dilatent et s'étendent plus qu'elles ne disparaissent pour laisser place à d'autres ». L'auteur détaille ainsi les circuits de la *Chinese connection*, en réalité davantage une filière d'Asie du Sud-Est, les nouvelles voies méditerranéennes, les itinéraires africains, jusqu'à l'avènement du Croissant d'or (Pakistan, Afghanistan, Iran), aujourd'hui première région productrice d'opium au monde.

Enfin, un éclairage instructif de Claire Duport dépeint les filières libanaises qui vont, à la faveur du conflit syro-libanais, prospérer dans les années 1980 à partir d'une culture de pavot dans la plaine de la Bekaa.

Julie-Émilie Adès

Loin de l'exotique Arusha où se nouait l'intrigue de son précédent ouvrage (un roman intitulé *Stupéfiants*), *Surdose*, d'Alexandre Kauffmann, débute juste en bas de son immeuble parisien. « Un homme est mort à deux rues de chez moi », commence le journaliste. Le récit narre son immersion au sein de l'unité Surdoses de la Brigade des stupéfiants à Paris et reprend la trame d'une enquête qu'il avait signée dans *Le Monde* en janvier 2017. Embedded, il suit l'activité de ce groupe de policiers enquêtant sur la vingtaine d'overdoses annuelles liées aux drogues illicites dans la capitale. Il s'agit d'abord d'identifier le/ les produits en cause : héroïne, cocaïne, MDMA mais aussi, de plus en plus, des nouveaux produits de synthèse (NPS) comme la méphédrone ou les NBome. Ensuite, l'unité, opérationnelle depuis le début des années 1990, s'efforce de remonter les filières, d'identifier les intermédiaires pour intercepter livreurs, revendeurs et surtout commanditaires. Les 13 chapitres alternent auditions, « dissection » du contenu des portables, analyse des relevés bancaires ou planques et filatures. On sillonne Paris avec les enquêteurs, le Nord surtout, du Quai des Orfèvres à Stalingrad, du 20<sup>e</sup> à Lariboisière. On pousse jusqu'à Sevran. Dans une atmosphère de polar et suivant un tempo enlevé, l'ouvrage échappe au sensationnalisme. Il évoque plutôt sobrement la découverte des cadavres, ces victimes généralement insérées, des « usagers cachés », informaticien, étudiante, touriste ou dentiste. *Surdose* croque également les indicateurs, les dealers, et bien sûr le groupe de sept policiers confrontés à la complexité croissante des trafics qu'ils tentent de démanteler. Plate-forme de revente aux Pays-Bas, adresse IP d'un site de NPS au Panama, fournisseuse de la substance fatale en escapade à Los Angeles... Même si le taux d'élucidation des affaires annoncé est de 80 %, les impasses et chausse-trappes sont multiples.

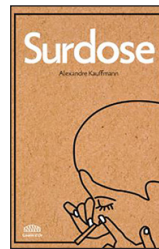
J.-E. A



### La Catastrophe invisible, histoire sociale de l'héroïne

Sous la direction de Michel Kokoreff, Anne Coppel, Michel Peraldi

Editions d'Amsterdam, 2018



### Surdose

Alexandre Kauffmann

Éditions Goutte d'or

## À signaler

**Drogues, enjeux internationaux** signale quelques rapports et publications récents en relation avec la question de l'offre de drogues.

## Ouvrages

PAGANI (R.), *La Colombie vers la paix, Rencontres et réflexions sur le terrain*, CETIM, 2018.

Cet ouvrage bilingue (franco-espagnol) est le fruit d'une mission d'observation de la mairie de Genève, menée en Colombie en août 2017, afin d'étudier la mise en place des accords de paix de 2016. Constitué de deux parties – un journal de bord de l'auteur, maire et responsable de la mission, et des conclusions de celle-ci – et nourri d'expériences de terrain, ce petit livre a notamment le mérite de souligner les limites du processus en cours (lenteurs, inégalités sociales, résistances oligarchiques, etc.) tout en esquissant des solutions possibles, dont le développement alternatif et la légalisation de la coca.

URIBE CARRENO (E.), GARZON (O. S.), SCHUPPERT (E.), RIBIERAS (A.), (Dir.) *Colombie, comprendre le processus de paix*, L'Harmattan, 2017.

Une vingtaine de chercheurs en sciences humaines reviennent sur les fondements de la guerre civile colombienne et décrivent le processus qui, depuis six ans, tente d'y mettre fin.

BLANC (P.), *Terres, pouvoirs et conflits, une agrohisteoire du monde*, Presses de Sciences Po, 2018.

De l'Europe à l'Asie, ce livre dresse un panorama mondial des luttes engendrées pour le contrôle de la terre et analyse les enjeux géopolitiques qui y sont liés. Le chapitre sur la Colombie s'attarde notamment sur la dimension agraire du conflit qui déchire ce pays depuis des décennies.

## Rapports

EMCDDA, *Rapport européen sur les drogues, Tendances et évolutions*, Lisbonne, 2018.

Comme les précédentes, cette nouvelle édition du rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies dresse un panorama des principales tendances en matière de drogues illicites dans l'Union européenne (UE), ainsi qu'en Norvège et en Turquie.

L'analyse 2018 est largement centrée sur la résurgence de la cocaïne sur tout le continent. Parmi les autres points développés, figurent les informations relatives à la forte teneur en principe actif de l'herbe comme de la résine de cannabis, ainsi que des données sur les nouvelles substances psychoactives, qu'il s'agisse, par exemple, des cannabinoïdes de synthèse ou des opioïdes de synthèse (en particulier des dérivés de la fentanyl). Enfin, l'agence de l'UE revient sur l'augmentation des décès par surdoses observée ces dernières années en Europe et l'usage de la naloxone pour les prévenir. [Le rapport est gratuitement téléchargeable](#) en 24 langues sur le site de l'observatoire.

## DROGUES, ENJEUX INTERNATIONAUX

Directeur de la publication : Julien Morel d'Arleux (OFDT)

Coordination rédactionnelle : Michel Gandilhon (OFDT), Julie-Émilie Adès (OFDT)

Comité de rédaction : Laurent Laniel (EMCDDA), Jean-Pierre Daval (OCRTIS),

Stéphane Quéré (CrimOrg.com), David Weinberger (INHESJ)

Remerciements : Thomas Néfau (OFDT), Ivana Obradovic (OFDT) et Pierre-Arnaud Chouvy (CNRS-Prodig)

Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Eprevier

Infographiste : Frédérique Million



www.ofdt.fr

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

3, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex

Tél. : 01 41 62 77 16

Fax : 01 41 62 77 00

e-mail : ofdt@ofdt.fr

# Drogues, enjeux internationaux



**Drogues, enjeux internationaux**

**CAPTAGON : DÉCONSTRUCTION D'UN MYTHE**  
Ismaël Castel

**En méditerranée**

**Au commencement était le Captagon?**

OFDT - mai 2017

JUILLET 2017

**Drogues, enjeux internationaux**

**LES ANTILLES FRANÇAISES ET LA GUYANE : SUR LES ROUTES DU TRAFIC INTERNATIONAL DE COCAÏNE**  
Nicolas Guillemin, David Wasthoffer

**En méditerranée**

OFDT - mai 2016

JUILLET 2016

**Drogues, enjeux internationaux**

**LE HASCHICH MAROCAIN, DU KIF AUX HYBRIDES**  
Kevin Akou, Pierre-Armand Chazotte

**En méditerranée**

**Du kif au hashich**

OFDT - mai 2015

FÉVRIER 2015

**Drogues, enjeux internationaux**

**LES PRÉCURSEURS CHIMIQUES, DIMENSION RÉGIONALE DU MARCHÉ MONDIAL DES DROGUES ILLICITES**  
Nicolas Guillemin

**En méditerranée**

OFDT - mai 2014

OCTOBRE 2014

**Drogues, enjeux internationaux**

**LE VENEZUELA : UN NOUVEL ÉPICENTRE DU TRAFIC RÉGIONAL ET MONDIAL DE COCAÏNE**  
David Wasthoffer

**En méditerranée**

**Détournement de trafic**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - novembre 2013

DÉCEMBRE 2013

**Drogues, enjeux internationaux**

**L'OPIMUM AFGHAN : VINGT ANS DE SUPRÉMATIE MONDIALE**  
Pierre-Armand Chazotte

**En méditerranée**

**Le trafic de cocaïne**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - juin 2013

JUIN 2013

**Drogues, enjeux internationaux**

**L'AFRIQUE DE L'OUEST : UNE ZONE REBONDI DE LA COCAÏNE DESTINÉE AU MARCHÉ EUROPÉEN**  
David Wasthoffer

**En méditerranée**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - novembre 2012

NOVEMBRE 2012

**Drogues, enjeux internationaux**

**LES CARTELS MEXICAINS : DE L'AMÉRIQUE LATINE À L'EUROPE**  
Jean-Charles Orléan

**En méditerranée**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - juin 2012

JUIN 2012

**Drogues, enjeux internationaux**

**ARGENT DE LA DROGUE : BLANCHIMENT ET MONDIALISATION FINANCIÈRE**  
Natalie Gaudin

**En méditerranée**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - octobre 2011

OCTOBRE 2011

**Drogues, enjeux internationaux**

**RÉSEAUX CRIMINELS ET CANNABIS INDOOR EN EUROPE : MAINTENANT LA FRANCE ?**  
David Wasthoffer

**En méditerranée**

**Le trafic de cocaïne**

OFDT - mai 2011

MAI 2011

Retrouver les numéros en français et en anglais des *Drogues, enjeux internationaux* sur le site de l'OFDT  
[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)



OBSERVATOIRE  
FRANÇAIS DES  
DROGUES ET DES  
TOXICOMANIES  
[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

3, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex  
Tél. : +33 (1) 41 62 77 16  
e-mail : ofdt@ofdt.fr